

Agent d'entretien

Autres appellations

Agent de nettoyage, Agent technique, Jardinier d'espaces verts, Ouvrier d'entretien

Définition

Effectue seul les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des immeubles d'habitation. Lave et nettoie donc les parties communes (escaliers, paliers, ascenseurs...) et sort les poubelles. Peut aussi prendre en charge l'entretien des espaces verts ainsi que certains travaux de bricolage.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce de façon autonome. Il s'effectue le plus souvent debout avec de nombreux déplacements à l'intérieur des locaux. Concernant les travaux paysagers, l'activité s'exerce en plein air, en utilisant fréquemment du matériel mécanique bruyant ou électrique. Les horaires sont réguliers. L'emploi/métier nécessite de respecter des règles d'hygiène et de sécurité (manipulation de détergents, pour l'activité paysagère : port de casque antibruit, de masque, de lunettes, de gants...) mais aussi de porter des vêtements professionnels appropriés.

Formation et expérience

Cet emploi/métier est accessible sans formation particulière. Il se peut cependant que des diplômes de niveau V ou Vbis soient exigés par certains employeurs. Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours selon des conditions de recrutement et de niveau de formation.

Compétences de base

- Nettoyer les parties communes (palliers, halls, escaliers) et les abords des bâtiments.
- Organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites.
- Contrôler l'approvisionnement de son poste de travail en matériels et produits.
- Réaliser les travaux de nettoyage.
- Nettoyer et entretenir son matériel après usage.

Compétences associées

- Posséder des notions de bricolage.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi/métier requiert d'être capable de :

- Organiser de manière autonome son travail.
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité.
- Entretenir des relations avec les clients ou le public d'utilisateurs.
- Faire preuve de discrétion.

Spécificités

Activités exercées

- Nettoyer les parties communes (paliers, halls, escalier...) et les abords des bâtiments (trottoirs, cours...).
- Gestion des ordures ménagères (nettoyage des poubelles et de leur local, remplacement, déboucher les conduits...).

Responsabilités exercées

- Gestion des stocks de produits.
- Préparer les sols (terrassement, labours).
- Effectuer les plantations (initiales).
- Entretenir l'esthétique du végétal (taille élagage...).
- Entretenir les surfaces (tonte du gazon, binage des massifs, ramassage de feuilles, nettoyage des allées...).

Lieu d'exercice de l'activité

- Espaces verts (JEV).
- Collectivité locale (ville, Etat, office HLM...).
- Collectivités privées (sociétés immobilières...).

Conditions de travail

- Espaces verts (JEV).
- Travail en extérieur